

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de BRIEY
Canton de LONGWY



Réunion du 23 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à seize heures trente, le bureau communautaire du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

Date de convocation : 17 mars 2023

Etaient présents :

Date de publication sur le site internet :

MMES - CASTRONOVO - FURGAUT

31 MAR. 2023

MM - DE CARLI - DIDELOT - HUARD - JACQUET - LOMBARDI -
PIERMANTIER - WILMIN - ZOLFO

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Excusés :

MM - BOUZAD - MICHEL - COLIN - KARLESKIND

N°3

Objet : Adhésion France DIGUES - Association Nationale des Gestionnaires de Digues

Exposé :

France Dignes est une association loi 1901, dont l'objectif est de structurer et consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des gestionnaires par des formations et en créant des outils métiers spécifiques.

Cette association est l'aboutissement de l'action « création d'une filière professionnelle destinée aux gestionnaires de digues » telle que définie par le Plan de Submersion Rapide (PSR) publié en février 2011.

L'association France Dignes a pour missions de :

- Mettre en réseau, animer et assister les gestionnaires de digues et d'ouvrages de protection contre les crues en constituant un lieu d'échanges et de partage d'expériences, de savoirs et d'informations ;
- Renforcer les compétences métier des gestionnaires de digues par des actions de formation et de professionnalisation de la filière ;
- Représenter la profession auprès des différentes instances, être porte-parole des gestionnaires, interlocuteur et force de proposition ;
- Assurer une veille technique et réglementaire ;
- Assurer la conception et la maintenance d'outils et méthodes spécifiques et assister ses membres à leur utilisation (SIRS Dignes, etc.) ;
- Conduire des analyses pour le réseau de gestionnaires et de participer à des projets européens et internationaux.

France Dignes propose à ses adhérents, entre autres : de bénéficier d'un important réseau de gestionnaires et de professionnels de la gestion des digues ; de participer gratuitement à des journées techniques ciblées sur les besoins de ses adhérents ; de bénéficier d'une veille réglementaire ; de disposer de documents et notes techniques destinés aux gestionnaires ; d'orienter les actions de l'association ; de prendre part à différentes réunions (Comité Technique, Groupes de travail thématiques...) ; d'avoir un accès privilégié et une assistance à l'utilisation du logiciel métier SIRS Dignes ; d'avoir un compte adhérent à la plate-forme d'échanges (site internet) de France Dignes à laquelle pourront participer professionnels et experts, contenant une veille journalistique et technique, un forum, des documents techniques, etc.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 054-245400262-20230323-DELIB3BUREAU-DE

La compétence Gestion des Milieux aquatiques et de Prévention des Inondations dite « GEMAPI », exercée à titre obligatoire par le Grand Longwy, comprend la gestion des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Dans un contexte de constantes évolutions réglementaires et techniques, et face à la complexité de ces dernières, il est pertinent que la collectivité participe à un réseau s'appuyant sur des échanges d'expériences et de bonnes pratiques sur la gestion des digues.

Il est donc proposé d'adhérer à l'association nationale des gestionnaires de Dignes, France DIGUES. La cotisation annuelle à l'association est fixée à 750 € à laquelle s'ajoute un montant de 30€/km de digue géré (la collectivité possédant moins d'un kilomètre de digues), inférieur au plafond de cotisation de 25 000 euros/an relatif à la délégation permanente du bureau communautaire.

Par conséquent,

VU les statuts communautaires

VU la délibération du 17 février 2021 portant délégation permanente au Bureau communautaire ;

Après avis favorable de la commission ruralité et GEMAPI du 21 Mars 2023,

Le Bureau à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion du Grand Longwy Agglomération à l'association Frances Dignes ;
- **DÉSIGNE** comme représentant(s) titulaire(s) et suppléant(s) au sein de cette association : Mme Véronique CASTRONOVO (Titulaire) et M. Daniel DROMRE (suppléant)
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget annexe GEMAPI;
- **AUTORISE** le Président à verser à l'association la cotisation annuelle telle que définie ci-dessus et à signer tout document dans ce cadre.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président

Serge DE CARLI

